
COIN BUSINESS : Le rapport narratif, c'est une autre histoire ?

30-08-2007

L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) impose depuis janvier 2007 aux sociétés cotées en bourse de publier en cours d'exercice des rapports intermédiaires dit « narratifs ». On commence à voir apparaître leur mise en ligne.

« Narratif » s'oppose ici à financier : le rapport peut ne pas comporter d'éléments comptables certifiés.

L'intention et la procédure sont indiscutablement louables.

L'adjectif « narratif » ne peut cependant manquer de faire sourire. Est en effet narratif ce qui relate une histoire.

De là à raconter des histoires, il n'y a qu'un pas !

Attention aux tentations.